

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du Mardi 28 Mars 2023
19 heures 00**

GF/EB

N° 002982

Finances - Budget
Principal - Adoption
du Budget Primitif
2023

Affiché le :

Le Mardi 28 Mars 2023 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 22 mars 2023, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de Véronique ARNAUD-DELOY, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal), M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal), M. André LECOURT (Conseiller municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère Municipale), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Dominique SANTONI (Conseillère Municipale), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère Municipale), Mme Célia BARBIER (Conseillère Municipale), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

ONT DONNÉ PROCURATION : M. Yannick BONNET donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Conseillère Municipale), M. Pascal CAUCHOIS donne pouvoir à M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), Mme Sabrina HARCHACHE donne pouvoir à M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), M. Elhadji NDIOUR donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Nathan SAIHI donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint)

ABSENTS EXCUSÉS :

ABSENTS : Mme Julie BOVAS (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, Mme Célia BARBIER est nommé(e) Secrétaire.

VOTES POUR : 25

VOTES CONTRE : 2

ABSTENTION(S) : 5

- Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n° 002780 du 23 novembre 2021 par laquelle le Conseil Municipal a voté la mise en place de la nomenclature comptable M57 au 1^{er} janvier 2022 ;
- Vu le débat d'orientation budgétaire mené en séance du Conseil Municipal du 22 février 2023 ;
- Considérant la saisine de la commission des finances le 21 mars 2023. ;

Le budget primitif proposé s'élève à 28 970 324,43 euros qui se répartissent comme suit :

- Section de fonctionnement 19 203 747,00 euros
- Section d'investissement 9 766 577,47 euros

Section de Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chap.	Libellé Chapitre	Budget Primitif 2023	Chap.	Libellé Chapitre	Budget Primitif 2023
011	Charges à caractère général	4 309 095,54 €	013	Atténuation de charges	37 150,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	10 369 650,00 €	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 032 313,00 €
65	Autres charges de gestion courante	1 335 845,40 €	73	Impôts et taxes	13 259 722,00 €
014	Atténuations de produits	240 000,00 €	74	Dotations et participations	3 234 020,00 €
			75	Autres produits de gestion courante	1 461 172,00 €
	Total des dépenses de gestion courante	16 254 590,94 €		Total des recettes de gestion courante	19 024 377,00 €
66	Charges financières	490 419,15 €	76	Produits financiers	43 870,00 €
67	Charges exceptionnelles	10 500,00 €	77	Produits exceptionnels	10 000,00 €
68	Dotations aux provisions	- €			
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	16 755 510,09 €		Total des recettes réelles de fonctionnement	19 078 247,00 €
023	Virement à la section d'investissement	1 595 731,91 €	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	125 500,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	852 505,00 €			
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	2 448 236,91 €		Total des recettes d'ordres de fonctionnement	125 500,00 €
022	Dépenses imprévues	- €	R002	Résultat reporté ou anticipé	- €
	Montant total dépenses de fonctionnement	19 203 747,00 €		Montant total recettes de fonctionnement	19 203 747,00 €

Section d'Investissement					
Dépenses			Recettes		
Chap.	Libellé Chapitre	Budget Primitif 2023 (*)	Chap.	Libellé Chapitre	Budget Primitif 2023 (*)
20	Immobilisations incorporelles	731 069,18 €	13	Subventions reçues	1 991 590,16 €
204	Subventions d'investissement versées	338 693,99 €	16	Emprunts et dettes assimilées	1 000 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	3 314 383,93 €			
23	Immobilisations en cours	2 586 033,00 €			
	Total des dépenses d'équipement	6 970 180,10 €		Total des recettes d'équipement	2 991 590,16 €
10	Dotations diverses	- €	10	Affectation des résultats N-1	1 243 076,91 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 454 600,00 €	10	Autres dotations	750 000,00 €
			024	Produits des cessions d'immobilisations	1 000 000,00 €
	Total des dépenses financières	1 454 600,00 €		Total des recettes financières	2 993 076,91 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	125 500,00 €	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	852 505,00 €
041	Opérations patrimoniales	500 000,00 €	041	Opérations patrimoniales	500 000,00 €
			021	virement de la section de fonctionnement	1 595 731,91 €
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	625 500,00 €		Total des recettes d'ordre d'investissement	2 948 236,91 €
4541	Opérations pour comptes de tiers (périls)	716 297,33 €	4542	Opérations pour compte de tiers (périls)	700 000,00 €
001	reprise du résultat N-1 (déficit)	- €	001	reprise du résultat N-1 (excédent)	133 673,45 €
	Montant total dépenses d'investissement	9 766 577,43 €		Montant total recettes d'investissement	9 766 577,43 €

- * Dont restes à réaliser 2022 dépenses 1 529 597,30 €
- * Dont restes à réaliser 2022 recettes 964 946,75 €

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERER

Vote, par chapitre le budget primitif 2023 du Budget principal de la ville d'Apt qui s'équilibre comme ci-dessus ;

Approuve le document budgétaire ci-annexé ;

Autorise Madame le Maire, ou son représentant légal à signer tout document se rapportant à cette délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Célia BARBIER




LE MAIRE
Véronique ARNAUD-DELOY

